
Comprendre le fonctionnement de la communauté éducative d'un lycée

Le jour de votre arrivée, lors de la prérentrée le plus vraisemblablement, vous allez rencontrer un très grand nombre de personnes qui ont chacune des fonctions différentes dans cette microsociété qu'est le lycée. Il est précieux de prendre rapidement vos marques dans cet écosystème pour mieux exercer votre fonction d'enseignant. Mais attention ! Comme dans toute organisation sociale, il y a parfois un décalage entre les missions théoriques affectées à chacune de ces fonctions et la réalité de leur attribution et de leur mise en œuvre. Cela tient parfois à l'histoire de l'établissement, qui a défini des habitudes ; mais aussi aux compétences de telle ou telle personne sur un champ qui ne relève pourtant pas de ses fonctions initiales ; ou encore aux affinités personnelles qui font que certains sont devenus des interlocuteurs privilégiés pour les enseignants.

L'équipe de direction

Le plus souvent, votre premier contact avec le lycée passe par un mail, un entretien téléphonique ou physique avec un membre de la direction.

Dans un lycée, la direction est composée d'un chef d'établissement (appelé « proviseur » et non pas « principal » comme au collège) et d'un ou plusieurs adjoints selon la taille du lycée. S'y ajoutent le gestionnaire et, dans les lycées professionnels et les lycées polyvalents abritant des formations professionnelles, le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, autrefois appelé « chef de travaux ».

Si l'équipe de direction constitue un pôle central de l'établissement, ses membres n'exercent pas tous les mêmes missions.

- Le **chef d'établissement** est à la tête de l'ensemble de l'établissement public local d'enseignement (EPLE) – personnels, locaux, finances, etc. – ; il y représente l'État et est responsable pénalement et civilement de ce qui s'y passe. Il est aussi chargé d'impulser et de conduire la politique éducative et pédagogique de l'établissement. Il a donc des responsabilités importantes, qui ont des conséquences à la fois sur ses sujets de préoccupation (les questions de sécurité, de faisabilité par exemple) mais aussi sur son emploi du temps (il n'est pas forcément très disponible). Si vous enseignez dans un lycée de taille importante, ce n'est certainement pas votre interlocuteur au quotidien.
- **Son ou ses adjoints** suppléent le chef d'établissement dans toutes ses tâches, en particulier dans la gestion quotidienne de la vie de l'établissement (emploi du temps, constitution des classes, gestion des salles, organisation des événements, etc.). S'il y a plusieurs adjoints, faites-vous bien préciser qui est responsable de quoi, en particulier sur les niveaux de classe ou sur certains aspects spécifiques (décrochage scolaire, supervision des voyages scolaires, organisation des examens, etc.). Les adjoints sont dans la plupart des cas vos interlocuteurs au quotidien pour tout ce qui relève des questions d'organisation matérielle et de planification pédagogique.
- Le **gestionnaire** a un rôle essentiel. Responsable des personnels agents, il est aussi chargé de gérer les locaux (entretien et sécurité) ainsi que la restauration et l'internat. Il a surtout pour mission de veiller à la bonne gestion financière et, pour cela, il est parfois aussi identifié comme celui qui dit « non » ou qui rappelle le cadre dans lequel doit s'inscrire un projet. Si vous avez un projet impliquant des dépenses, allez le voir le plus en amont possible afin d'étudier avec lui sa faisabilité et les différentes options possibles. Le plus souvent, les gestionnaires sont désireux de vous aider à réaliser vos ambitions pédagogiques, que ce soit dans l'achat de matériel ou dans le financement de voyages. Mais ils sont aussi soucieux que cela se fasse dans les règles de la comptabilité publique. Vous avez donc tout intérêt à aller à leur rencontre, à comprendre le cadre de leurs attributions pour mieux agir dans vos fonctions d'enseignant.

La direction d'un établissement est donc collective et collégiale. L'autonomie grandissante donnée aux établissements a des répercussions sur les personnels de direction, toujours plus « capitaines de navire » quant aux orientations à donner, tout en devant rendre des comptes à leur tutelle hiérarchique incarnée par le recteur.

L'administration et les personnels techniques, ouvriers et de service

L'administration est constituée des personnels non enseignants, des personnels administratifs ainsi que des personnels techniques, ouvriers et de service (ATOS), qui assurent le fonctionnement matériel et technique de l'établissement : le secrétariat des élèves, le secrétariat des enseignants et le secrétariat d'intendance, les personnels d'entretien et de cantine, ceux qui assurent l'accueil à la loge ou encore ceux qui aident au laboratoire de sciences ou qui gèrent la maintenance du parc informatique.

Souvent invisibles, ils permettent pourtant que l'établissement fonctionne. Ils traitent les dossiers administratifs de vos élèves ainsi que les vôtres, ils s'assurent que les commandes que vous passez sont traitées rapidement, ils accueillent les intervenants extérieurs, ils nettoient vos salles de classe, etc. Bref, ils sont membres à part entière de la communauté éducative et jouent eux aussi un rôle auprès des élèves. Le regard que vous posez sur eux en tant qu'adulte, la façon dont vous les qualifiez auprès des élèves et les mots que vous employez pour parler de leurs missions sont donc importants. Ils indiquent aux élèves qu'ils leur doivent le même respect qu'à leurs enseignants, puisqu'ils parlent d'eux comme des égaux. L'exemplarité dans ce domaine prend toute sa signification et son importance.

Pour vous, ces personnels sont des alliés dans votre métier au quotidien.

- Pensez à prévenir **la loge** que vous attendez la venue d'un intervenant extérieur ou une visite de groupe, en précisant la date et l'heure, et la salle vers laquelle orienter le ou les visiteurs. Même si vous avez déjà rempli une fiche précisant ces éléments pour la direction, prenez le temps de ce contact humain. D'abord parce que cela fluidifie toujours les relations, ensuite parce que l'information circule parfois mal.
- N'hésitez pas à discuter avec les agents responsables de **l'entretien des salles** dans lesquelles vous donnez vos cours pour avoir leur retour sur la propreté ou le rangement et pouvoir directement modifier ou améliorer les choses si nécessaire. Il est toujours préférable d'en discuter directement plutôt que d'apprendre ensuite que des personnels se plaignent sans savoir de qui il s'agit ni de quoi exactement.
- Échangez avec les personnels du **restaurant scolaire**, remerciez-les quand un plat est particulièrement bon et discutez avec eux de la façon dont les élèves mangent et se comportent pendant la pause-déjeuner.
- Présentez-vous en bonne et due forme au **secrétariat des élèves** pour que les personnels vous identifient et puissent plus facilement entrer en contact avec vous en cas de questions ou de difficultés avec le dossier d'un élève. De même, échangez avec le **secrétariat des enseignants**, qui peut vous aiguiller vers le bon interlocuteur au rectorat, que ce soit pour des questions de gestion de carrière, d'absences, de formation continue, etc.
- Signalez rapidement tout dysfonctionnement constaté dans une salle de classe ou dans les espaces communs aux **agents d'entretien** pour qu'ils puissent intervenir plus rapidement. Dans les lycées, cette fonction est désormais souvent informatisée via un logiciel. Pensez-y, car cela facilite souvent la vie des agents en leur permettant de prioriser les urgences.

Ces conseils peuvent vous sembler anodins ou de simple bon sens. Pourtant l'expérience montre que cela n'est pas forcément évident pour tout le monde et qu'un bon climat scolaire au sein d'un établissement tient aussi à ces petites choses : elles aident à la fluidité des relations humaines et renforcent le sentiment d'appartenir à une communauté dans laquelle chacun joue un rôle important.


La vie scolaire

La vie scolaire est un pôle fondamental dans un établissement. Composée du ou des CPE ainsi que des assistants d'éducation, elle assure l'ensemble du suivi des élèves (assiduité, respect des règles, travail), gère les activités périscolaires proposées (ateliers sur le temps de la pause-déjeuner ou après les cours, aide à la gestion du foyer des élèves, etc.). Il entre dans ses fonctions d'organiser et de structurer la vie « citoyenne » du lycée, en partenariat avec d'autres acteurs (enseignants, équipe de direction). Elle prend souvent activement part à la formation des délégués, à la bonne marche du conseil de la vie lycéenne et propose des animations ou des interventions dans le cadre du parcours citoyen par exemple.

Le CPE doit rapidement devenir l'un de vos interlocuteurs, surtout lorsque vous constatez une baisse de résultats ou de motivation chez un élève, des retards ou des absences récurrentes, un changement de comportement ou d'humeur. Soit vous serez celui qui l'alertera sur cette situation, lui permettant de mettre en place un suivi adapté, de discuter si besoin avec l'élève, d'effectuer le relais avec la famille, soit il aura été informé par l'élève ou la famille d'une situation délicate et n'aura pas eu le temps de vous en parler ou n'aura informé que le professeur principal ; dans tous les cas, votre démarche sera appréciée.

Si vous êtes professeur principal, vous pouvez régulièrement dresser un bilan global de la classe avec le CPE responsable de celle-ci, pour ne pas passer à côté d'une situation qui n'apparaîtrait pas dans sa globalité aux adultes. On peut ainsi penser à un élève qui aurait recours à des absences perlées lors des devoirs, par stratégie d'évitement, ce dont vos collègues, individuellement, n'auraient pas pris la mesure. Découvrir une telle situation seulement le soir d'un conseil de classe est parfois un peu tard pour mettre en place des solutions de remédiation adéquates.

Les assistants d'éducation (AED), agents publics dont les fonctions sont définies par la loi, sont aussi des membres de la communauté éducative à part entière. En lycée, contrairement au collège, les enseignants ont souvent moins de contacts avec eux, car les élèves sont plus autonomes et plus libres quant à leurs déplacements à l'intérieur et hors de l'établissement. Les assistants d'éducation représentent moins cette figure du « grand frère » ou de la « grande sœur » qu'ils peuvent souvent incarner pour les élèves au collège. Néanmoins, ils ont de nombreuses ressources et talents que vous pouvez mettre à profit. Souvent étudiants en parallèle, certains se destinant au métier d'enseignant ou à travailler dans le secteur socio-éducatif, ils maîtrisent des domaines de spécialité, des langues étrangères qui peuvent être sollicités pour construire des projets, que ce soit dans le domaine disciplinaire ou transdisciplinaire.

 Pascal, enseignant d'histoire-géographie en lycée raconte comment, souhaitant monter un projet de webradio, il en discute lors d'une pause-café avec l'un des assistants d'éducation. Comme il apprend que celui-ci fait partie d'une radio associative en dehors du lycée, ils décident de s'associer pour monter ensemble ce projet. L'expertise de l'AED a permis à Pascal d'avancer plus rapidement sur ses objectifs pédagogiques, mais aussi de coanimer une séquence avec un non-enseignant, qui lui a offert un regard extérieur enrichissant pour sa réflexion.

Le pôle médico-social

Les lycées, étant souvent plus grands que les collèges, ont aussi un pôle médico-social renforcé, ou en tout cas au sein duquel les infirmiers et les assistants sociaux passent un peu plus de temps. Cela dépend néanmoins aussi beaucoup des académies.

Le pôle médico-social se compose du médecin scolaire, de l'infirmier scolaire et de l'assistant social. Ce sont des interlocuteurs précieux, mais, en tant qu'enseignant, on est assez peu amené à les croiser au quotidien, parce qu'ils sont souvent installés dans des salles un peu à l'écart au sein de l'établissement ou présents seulement à temps partiel. Cela peut valoir la peine de se présenter en début d'année, pour mettre un visage sur leur nom, et échanger un peu avec eux. Il peut être utile, si vous devez leur adresser un élève, d'avoir mieux compris comment ils travaillent, comment ils envisagent leur mission aussi.

En tant qu'enseignant, vous êtes celui qui côtoie au quotidien les élèves. Vous êtes donc le plus à même d'alerter sur des situations sanitaires, médicales, sociales qui vous paraissent préoccupantes. Vous pouvez bien entendu en discuter avec l'élève en premier lieu, puis avec l'équipe, le professeur principal, la vie scolaire. Mais vous êtes tout aussi légitime que tous ces acteurs à alerter l'équipe médico-sociale si vous en ressentez la nécessité.

Vos interlocuteurs sont les suivants :

- **le médecin scolaire** : il a pour mission de faire le lien entre les familles et les structures médicales adéquates lorsqu'il dépiste un problème de santé chez un élève. Il assure aussi des missions de suivi individualisé pour des élèves ayant des besoins particuliers, il participe à l'éducation à la santé des élèves, à la surveillance de l'environnement scolaire, à la formation des personnels. Cependant, vous ne le verrez pas souvent, car les médecins sont le plus souvent affectés à plusieurs établissements et se consacrent donc principalement au suivi des élèves ;
- **l'infirmier scolaire** : souvent présent de quatre à six demi-journées dans l'établissement, il est l'interlocuteur privilégié des élèves pour tous les « pépins » de santé du quotidien, dans le respect des missions qui lui sont fixées. Il peut réaliser des soins infirmiers, mais il ne peut pas délivrer de médicament sans prescription. On oublie souvent de passer le voir avant une sortie ou un voyage scolaire ; c'est pourtant essentiel pour connaître les traitements particuliers de certains élèves et partir avec une trousse de secours ;
- **l'assistant social** : il intervient en cas de situation familiale délicate, de difficulté d'insertion, quand il faut par exemple trouver une solution de logement pour un élève mis à la porte de chez lui. Dans la plupart des cas, les élèves ne veulent pas le rencontrer, car lui est attachée une connotation négative. Si vous le pouvez, évitez de dire tout haut en classe à un élève qu'il doit passer voir l'assistant social, c'est très souvent vécu comme une humiliation. Lors de l'organisation d'un voyage scolaire, le gestionnaire vous conseillera de vous rapprocher de lui pour les élèves connaissant des difficultés financières et pouvant bénéficier d'aides.

Vous serez forcément amené à échanger avec l'un de ces interlocuteurs, si vous avez dans vos classes un ou des élèves concernés par les dispositifs suivants :

- **un projet d'accueil individualisé (PAI)** : il concerne des élèves atteints de troubles de la santé sur une longue période (allergies, asthme, mais aussi cancer, anorexie, etc.) afin de mettre en place un protocole de soins, d'urgence ou des aménagements de la scolarité. Vous en êtes normalement informé par le professeur principal ;
- **un projet personnalisé de scolarisation (PPS)** : il concerne les élèves en situation de handicap, afin de définir les conditions de leur scolarisation. Il est élaboré en lien avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Un enseignant référent fait partie, avec le médecin scolaire entre autres, d'une équipe de suivi de scolarisation qui se réunit régulièrement ;
- **un plan d'accompagnement personnalisé (PAP)** : ce plan concerne les élèves présentant des troubles de l'apprentissage dont le diagnostic est posé par le médecin scolaire ou un autre professionnel de santé et permet de mettre en place des aménagements.

QUE FAIRE QUAND UN ÉLÈVE SE CONFIE ?

- Un élève vient vous confier une difficulté familiale (séparation des parents, maladie grave d'un des membres de la famille, difficulté relationnelle avec l'un des parents, situation de précarité, etc.), un problème médical (handicap, maladie de longue durée, maladie mentale diagnostiquée, addiction, etc.) ou une situation de mal-être général (sentiment d'inutilité, pensées morbides, relations affectives compliquées, questionnement sur sa sexualité, etc.). Votre rôle, dans ce cas, est d'abord d'accueillir cette parole. Si cette confiance a lieu entre deux cours, vous pouvez proposer un autre moment, si possible dans la même journée, où vous serez plus disponible. Si l'élève est venu se confier à vous, c'est que vous lui avez ouvert par votre attitude en classe et votre disponibilité un espace de parole dont il a besoin. Vous pouvez le laisser s'exprimer, lui poser des questions ouvertes, lui proposer d'écrire si c'est plus facile pour lui. Puis, dans un second temps, il est essentiel de lui rappeler l'existence de différents adultes relais dans l'établissement, en lui indiquant à qui vous allez faire part de ses difficultés et en discutant de la façon dont vous allez rapporter cette discussion, afin qu'il puisse dire ce qu'il veut voir partager avec d'autres adultes et ce qu'il veut que vous gardiez pour vous. Il faudra peut-être plusieurs entretiens pour convaincre l'élève d'entamer une démarche plus globale et pouvoir passer le relais au CPE, à l'infirmier ou à l'assistant social. N'hésitez pas, pour vous aussi, à en discuter avec les interlocuteurs que vous aurez mentionnés à l'élève, car cela peut vous « remuer », et cette démarche vous aidera à avancer dans l'échange avec l'élève.
- Un élève vient vous confier une situation qui relève d'une infraction (inceste, viol, violences familiales, harcèlement, etc.). Dans ce cas, bien sûr, vous allez prendre tout le temps nécessaire à l'écoute, mais vous ne pouvez pas cette fois-ci seulement proposer à l'élève d'en parler à d'autres adultes. Vous devez l'informer que vous êtes obligé, de par la loi [article 40 du Code de procédure pénale], d'assurer sa protection en avertissant les adultes référents de l'établissement. Cela peut être le pôle médico-social, la vie scolaire ou la direction, selon la gravité des faits et le domaine concerné. Ces derniers vous demanderont un écrit relatant votre entretien, recevront l'élève, puis donneront suite selon la nature des informations recueillies.

Les parents d'élèves

La communauté éducative d'un lycée ne se limite pas à ceux qui y travaillent au quotidien : elle est ouverte sur l'extérieur et en particulier sur les parents d'élèves, premiers responsables de l'éducation des enfants et des adolescents. Parents et école ont pour mission commune de réussir l'éducation des jeunes.


Ce principe est assez nouveau dans le système éducatif français, dans lequel, historiquement, les parents ont été longtemps plutôt tenus à distance. Cette construction de l'école française sans les parents, voire parfois contre les parents – la République considérant que ceux-ci pouvaient constituer une entrave à l'émancipation du citoyen en devenir – a laissé des traces. L'école française, surtout dans l'enseignement secondaire, en particulier en lycée, s'appuyait jusqu'ici assez peu sur les parents d'élèves. Il s'agit aussi d'une question d'âge des élèves. Au lycée, les jeunes aspirent à l'indépendance vis-à-vis de leurs parents, et les enseignants cherchent également à valoriser leur « autonomie », tant intellectuelle que dans l'organisation de leur travail. Mais, depuis une vingtaine d'années, les nouvelles orientations portées par les différentes réformes cherchent à donner une plus grande place aux parents dans la construction et l'animation de la communauté éducative, car cela contribue à améliorer le climat scolaire et donc la qualité des apprentissages. La mise en place des espaces numériques de travail (ENT) a aussi permis de faciliter la communication directe. N'hésitez pas à vous en servir, ils ne sont pas destinés à fonctionner à sens unique comme un guichet de demandes d'élèves ou de parents, mais bien comme un moyen pour vous aussi d'informer et d'alerter directement.

En tant qu'enseignant, le positionnement vis-à-vis des parents d'élèves est toujours en mouvement. Il est fonction de votre disponibilité et de votre rapport individuel et collectif à la classe, de la disponibilité et des représentations des parents, fonction aussi de processus mis en place dans l'établissement pour dialoguer régulièrement avec eux.

Concrètement, vous avez quatre occasions principales de rencontrer les parents d'élèves :

- **la réunion de rentrée**, durant laquelle l'équipe enseignante se présente. Cette réunion est d'abord l'opportunité pour les parents de venir voir à quoi « ressemblent » les professeurs de leurs enfants. Il y a une dimension un peu « théâtrale » dans cette première rencontre dont il est bon d'avoir conscience, même si vous n'êtes pas là pour jouer un rôle mais pour présenter votre discipline, votre façon de faire, etc. ;
- **les réunions parents-professeurs**, qui ont lieu la plupart du temps avant les vacances de Noël ou pour la remise des bulletins du premier trimestre. Ce sont des rendez-vous individuels, courts (souvent n'excédant pas 10 minutes), qui peuvent néanmoins vous permettre de partager des constats, de poser quelques jalons pour expliciter les attendus et de convenir avec les parents d'axes de progression. Ils sont très demandeurs de clarté, car ils savent peu ce qui se passe en classe, et vous pouvez contribuer à éclairer de façon différente la façon dont ils regardent leur enfant ;
- **les conseils de classe**, dans lesquels sont représentés les parents d'élèves (deux représentants). Ils sont là pour recueillir les remarques et les interrogations des parents et les relayer auprès de l'équipe pédagogique, mais aussi pour les informer de ce qui se passe lors du conseil de classe. Ils peuvent se prononcer sur les appréciations ou l'attribution de distinctions du type « félicitations », mais leur avis n'est que consultatif ;
- **l'organisation d'un voyage scolaire** vous conduira à mettre en place une réunion d'information pour présenter les objectifs et le programme du voyage aux parents et pour répondre à leurs questions. C'est souvent un moment intéressant pour l'enseignant, car plus détendu, plus convivial, même si certains parents peuvent se montrer très anxieux ou pointilleux.

En dehors de ces moments, vous aurez peu d'occasions de croiser des parents d'élèves en lycée. À moins de les provoquer ! On a souvent tendance à penser que les lycéens ne veulent surtout pas que leurs parents soient associés à leur scolarité. Les choses sont souvent bien plus complexes. Ils sont à la fois fiers et gênés dès qu'il s'agit de présenter un travail scolaire devant leur famille, hors du temps de classe. Mais les parents sont dans la plupart des cas ravis de venir au lycée en tant que simples « spectateurs », pour des moments conviviaux dans lesquels il n'y a pas d'enjeux de notes ou d'orientation.

 À l'occasion de la commémoration du traité de l'Élysée, le 22 janvier, Mélanie, professeure d'allemand, est sollicitée par son proviseur pour célébrer cette date, dans le cadre d'une politique nationale de mise en valeur de l'événement. Après discussion avec des collègues et des élèves, ressort l'idée d'organiser un buffet franco-allemand, cuisiné par les familles, au cours duquel seront lus des témoignages et des textes littéraires sur l'amitié entre les deux pays. L'ensemble des élèves apprenant l'allemand y sont conviés avec leur famille. L'événement est un succès et plusieurs parents d'élèves remercient Mélanie de leur avoir permis, « pour la première fois depuis l'école maternelle », de partager simplement un moment convivial à l'école.

Ne négligez pas cette dimension : plus vous nouez des relations de proximité avec les parents d'élèves (quand cela est possible), plus vous gagnez en fluidité dans la gestion de classe. On oublie aussi trop souvent combien les parents d'élèves sont une ressource pour les enseignements et l'orientation. Leurs parcours professionnels, leurs histoires, leurs cultures, parfois différentes, sont autant de richesses sur lesquelles vous pouvez vous appuyer.

Les enseignants

L'équipe enseignante constitue numériquement le groupe le plus important de la communauté éducative. Les lycées étant de plus en plus grands et de plus en plus polyvalents, il n'est pas rare qu'ils comptent plus d'une centaine de professeurs. Bien entendu, il est impossible de les connaître tous. Mais, là encore, les ENT peuvent être d'une grande utilité en début d'année pour mettre des visages sur des noms, grâce au trombinoscope numérique.

Comme tout groupe ou toute organisation professionnelle, l'équipe enseignante du lycée est régie par des règles, des modes de fonctionnement, des formes de hiérarchie. La difficulté est que ces règles et hiérarchies sont généralement implicites. C'est peut-être d'ailleurs ce qui demande le plus de temps et d'énergie au nouvel arrivant dans un établissement, a fortiori dans une salle des professeurs : en comprendre les ressorts et les fonctionnements.

Deux attitudes sont possibles. La première consiste à envisager l'équipe enseignante comme une suite d'individus, enseignant des disciplines différentes, un peu comme dans une course de sprint en athlétisme, chacun dans son couloir. Cette vision a l'avantage de la simplicité. Vous êtes un enseignant parmi les autres, vous faites votre travail, vous communiquez et travaillez avec vos collègues quand cela est nécessaire, mais vous ne vous voyez pas comme un membre d'une équipe. Cette solution présente l'intérêt de la rapidité dans l'organisation de votre travail. Vous n'en référez d'abord qu'à vous-même. Elle a l'inconvénient de faire reposer sur vos seules épaules les difficultés et les moments de doute ou de fatigue inhérents à une vie d'enseignant dans une année scolaire. La seconde attitude consiste à envisager l'équipe comme un collectif ayant une existence propre, dans lequel chacun court à sa vitesse, avec sa technique, mais prend place dans un groupe et fait face aux mêmes obstacles. Cela demande plus d'énergie, mais c'est aussi plus motivant sur la durée, plus enrichissant tant professionnellement qu'humainement.

L'idéal se trouve sans doute quelque part entre les deux... Être enseignant, c'est exercer un métier très solitaire par certains aspects et très collectif par d'autres. À vous de décider où vous souhaitez positionner le curseur... Au sein de ce collectif assez indéfini et peu incarné qu'est l'équipe enseignante ont émergé cependant un certain nombre de fonctions au fil des réformes successives. Depuis l'instauration des indemnités pour mission particulière (IMP), ces fonctions varient selon les établissements, leur attribution (leur champ comme leur montant¹) étant désormais du ressort du chef d'établissement et validée par le CA.

Quelle que soit leur dénomination, on retrouve néanmoins toujours les catégories suivantes :

- **des missions de coordination** : les coordonnateurs de discipline tendent peu à peu à disparaître au profit d'une coordination de niveau d'enseignement, voire de cycle d'enseignement, afin d'animer les équipes, de favoriser un accompagnement au plus près des besoins des élèves et de proposer des activités et des projets en lien avec le projet d'établissement. On peut supposer que la plus grande transversalité disciplinaire des enseignements dans la réforme du lycée va accentuer ce mouvement. Des missions de coordination sont également prévues pour les activités physiques, sportives et artistiques ;
- **des missions d'animation** sur un champ particulier :
- **le référent culture**, chargé de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturel, informe ses collègues de l'offre culturelle et accompagne les projets culturels dans l'établissement : c'est un atout précieux qui peut vous faire gagner du temps en identifiant le bon interlocuteur, la bonne structure ou l'aide adaptée,
- **le référent pour les ressources et usages pédagogiques du numérique** est également un acteur clé pour vous aiguiller, ou vous former si besoin est (néanmoins, selon les établissements, il peut être plutôt responsable de la partie technique si la région ne met pas à disposition un technicien dédié, et n'avoir donc que peu de temps à consacrer à la partie pédagogique) : souvent désireux de transmettre ce qu'il sait, le référent aux usages numériques souffre parfois de n'être considéré que comme un simple « guichet » technique, alors qu'il a souvent de nombreuses idées pour développer des activités d'apprentissage dans lesquelles le numérique est un plus ;

¹ Les modalités d'attribution de l'IMP, sont consultables l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=87297

– **des missions d'accompagnement des élèves** : de plus en plus de lycées mettent en œuvre le tutorat d'élèves, pour les accompagner individuellement dans leurs parcours scolaires et d'orientation. Le suivi étant assuré par des enseignants, c'est souvent l'un d'entre eux qui est chargé de coordonner et d'animer cette équipe de tutorat. Au-delà, certains lycées ont aussi développé une politique de prévention du décrochage scolaire. Dans ce cas, un référent « décrochage » est désigné pour coordonner cette action, en lien avec l'ensemble des partenaires.

D'autres missions peuvent être attribuées, à l'année ou ponctuellement, selon le projet d'établissement et les besoins spécifiques de celui-ci (référent décrochage scolaire, référent laïcité, par exemple). Certains lycées, ayant de nombreuses sections linguistiques, ont un référent sur l'action internationale. D'autres développent un référent « orientation » ou « en lien avec le milieu professionnel ».

Assumer de telles missions ajoute une charge supplémentaire de travail, mais constitue aussi une réelle ouverture, à la fois sur l'extérieur de l'établissement et sur l'ensemble de l'équipe enseignante, en dehors des collègues avec lesquels vous pouvez être amené à travailler.

L'essentiel à retenir

Les composantes de la communauté éducative

- Comprendre le rôle de chacun
- Connaître et respecter les personnels administratifs
- Se présenter, échanger, créer un contact...

La vie scolaire

- Un pôle central du fonctionnement de l'établissement
- Le conseiller principal d'éducation, un interlocuteur privilégié

Le pôle médico-social

- Une instance à alerter en cas de problème sanitaire ou social particulier
- Savoir accueillir la parole des élèves
- Prendre le temps nécessaire à l'écoute

Les parents, une ressource et une richesse pour les enseignants

- Les considérer comme des alliés
- S'intéresser à leurs parcours professionnels, leurs histoires, leurs cultures...
- Valoriser les espaces de rencontre

L'équipe enseignante

- Un collectif à l'existence propre
- Identifier les différentes fonctions : coordination, animation, accompagnement